



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 08 février 2022

Appel à projets « Accompagner les entreprises industrielles dans l'investissement d'équipements et de procédés moins émetteurs de CO2 »

La décarbonation de l'industrie a pour objectif d'accompagner les entreprises industrielles dans l'investissement d'équipements et de procédés moins émetteurs de CO2.

À destination des entreprises industrielles, ce guichet soutient des projets d'investissements inférieurs à 3 M€ visant la réduction de la consommation d'énergie et la décarbonation en leur apportant une aide sous forme de subvention.

Ce dispositif est encadré par le décret n° 2020-1361 du 7 novembre 2020. Ses modalités de mise en œuvre, dont la liste d'équipements éligibles, sont précisées par l'arrêté du 7 novembre 2020. Les dossiers sont instruits par l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

Les projets éligibles peuvent bénéficier d'une subvention comprise entre 30 % et 50 % de l'investissement en fonction de l'équipement et de la taille de l'entreprise. Dans le détail, l'aide est calculée directement en fonction du coût d'acquisition du matériel et d'un taux défini. Ces taux d'aide sont de :

- 50 % pour une petite entreprise,
- 40 % pour une moyenne entreprise,
- 30 % pour les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises, le montant d'aide pouvant être limité à 200 000 € ou 1 800 000 € en fonction du matériel aidé et du régime d'aide mobilisé.

Fin de l'APP 31/12/2022

Pour plus d'informations : <https://france-relance-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr/b43d-decarbonation-de-lindustrie-soutien-a-linvest/>

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex